



DECISION DU MAIRE n° 2017 – 01

Objet : Marché de fourniture de gros électroménager, de mobilier et de petits matériels pour équiper une cuisine, des salles de restauration et un self-service.

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 17 avril 2014 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 qui la modifie dans son 4^{ème} alinéa

Considérant le besoin d'équiper une cuisine, un self-service et les salles de restauration scolaire maternelle et élémentaire de la nouvelle école NELSON MANDELA

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée, conformément aux articles 27, 78 et 80 du décret 2016-360 des marchés publics du 25 mars 2016, un marché accord-cadre à bons de commande décomposé en 3 lots dénommé «Fourniture de gros électroménager, de mobilier et de petits matériels pour équiper une cuisine, des salles de restauration et un self-service scolaire» :

- ✓ Lot 1 « Gros électroménager et matériel de restauration scolaire»
Attributaire SARL SALAGER-SERRA pour un montant minimum de 15 000 H.T. et maximum de 80 000 € H.T.
- ✓ Lot 2 « Mobilier de restauration scolaire»
Attributaire LAFA COLLECTIVITES pour un montant minimum de 10 000 € H.T. et maximum de 40 000 € H.T.
- ✓ Lot 3 «Petit équipement de cuisine»
Attributaire PROEQUIP SAS pour un montant minimum de 1 000 € H.T. et maximum de 4 000 € H.T.

Fait à Juvignac, le 5 Janvier 2017

Le Maire,


Jean-Luc SAVY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 11 Janvier 2017

et publication

le 15 Janvier 2017